

L'éducation populaire, une exigence du 21ème siècle

Déclaration du groupe CFTC

Comment permettre à notre société fracturée de s'inscrire à nouveau dans une démocratie où l'écoute, la participation dans les décisions locales comme nationales, la prise en main de son destin intègre une recherche collective de bien vivre ensemble et d'un destin commun. Les rapporteurs font le pari que l'éducation populaire pourrait être un des leviers. Sa finalité aboutirait à une transformation de la société, permettant l'émancipation d'une personne, d'un groupe, la reconnaissance des savoirs partagés, chacun pouvant être à la fois savant ou découvreur... et donc pouvant « *exercer son rôle plein et entier de citoyen, citoyenne, dans la République* ».

C'est à travers un rapport très fourni qui rappelle les fondamentaux et l'évolution de l'éducation populaire de ses débuts, deuxième moitié du XIXe siècle, jusqu'à maintenant, que nous prenons conscience de sa diversité d'interventions (éducation, santé, culture, environnement, sport, appropriation du numérique, etc.) auprès de tous publics dans un souci de *melting pot* avec une pédagogie active, personnalisée permettant à chacun, chacune d'être acteur, actrice. Le fer de lance de l'éducation populaire et donc de toutes les associations qui s'en inspirent est le militantisme avec une part importante d'engagement bénévole qui évolue. Contrairement à une représentation inexacte, le bénévolat de l'engagement n'est pas en diminution, plutôt en augmentation mais se traduit d'une façon plus ponctuelle, sur un objectif précis et plus ou moins limité dans le temps.

Le groupe CFTC approuve les préconisations 6, 7 et 8. Cela se traduit par un plan de relance des projets éducatifs de territoire, une réhabilitation des classes découvertes, le retour des colonies de vacances, avec un encadrement juridique de leur organisation, aidés des pouvoirs publics. Ces actions sont propices à la Déclarations des groupes 44 réactivation du lien social, à l'initiation à la vie collective et à la formation citoyenne des enfants et des jeunes.

Elle soutient totalement d'autres préconisations : la 10 concernant l'action socioéducative, culturelle, sportive... des comités d'entreprises qui ne seraient pas limités au nombre de salariés dans une entreprise mais bénéficierait à tous les salariés. La 15 sur l'ouverture du Compte Engagement Citoyen, aux bénévoles avec un abondement de ce compte par le compte personnel de formation. La CFTC considère que l'engagement militant des salariés

du privé comme du public développe des compétences d'organisation, de management et autres qui peuvent bénéficier tant aux entreprises, qu'aux salariés pour l'évolution de leur carrière.

Chaque préconisation proposée, a notre aval même si nous nous sommes arrêtés plus particulièrement sur quelques-unes.

Le groupe CFTC a voté cet avis.